

Compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2024

Commune de CHARME

Présents : Monsieur Mickaël Audouin, Madame Sabrina Béchieu, Monsieur Bernard Borne, ; Monsieur Benoit Fradin (arrivé à 20h30), Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux, Monsieur William Vénuti.

Absents excusés : Madame Marilyne Melon (pouvoir donné à Mme Sabrina Béchieu), Monsieur Louis Moreau, Madame Agnès Baudrillart,

Secrétaire de séance : M. William Vénuti

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15

Approbation du PV du conseil du 16 juillet 2024 à l'unanimité des présents ou représentés.

I. DELIBERATIONS

1. Renouvellement du CDD agent technique « espaces verts » (en partage avec Ébréon).

M. Le Maire propose, pour les nécessités du service, de renouveler le CDD de Monsieur JOUZIER pour une durée de 6 mois, du 02/11/2024 au 30/04/2025 pour 15h/35 / semaine, comme nous le permet l'article L.332.14 du CGFP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

2. Subvention de la Mairie pour le budget de la caisse des écoles.

La trésorerie réclame une délibération spécifique pour l'octroi de la subvention de fonctionnement à la caisse des écoles. M. le Maire demande au conseil l'autorisation d'accorder cette subvention d'un montant de 40 000 € telle qu'elle a été prévue et votée au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, cette subvention pour le budget de la caisse des écoles.

3. Achat d'un souffleur pour les services techniques en remplacement de l'ancien hors d'usage.

5 modèles sont proposés.

- 3 modèles proposés par SAS TARDY :

1. Modèle électrique PELLENC AIRION à 620€HT
2. Modèle thermique STIL 27,2 cm³ à 350€HT
3. Modèle thermique STIL 63,3 cm³ (11,5 kg) à 599€HT

- 2 modèles proposés par SOMADIS:

1. Modèle thermique STIL 27,2 cm³ à 357,50€HT
2. Modèle thermique HONDA 25 cm³ à 249,17€HT

Nous possédons des batteries portatives à dos utilisées pour différents outils électriques.

Le modèle électrique PELLENC AIRION est beaucoup plus léger à manipuler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit, à l'unanimité, le modèle électrique PELLENC AIRION pour un montant de 620€ HT et accorde, à M. le Maire, l'autorisation de signer tous les documents nécessaires.

M. Benoit Fradin est présent (Arrivé à 20h30)

4. Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire.

Afin de faciliter le travail de l'agent de service et surtout d'améliorer les conditions de lavage de la vaisselle il conviendrait de doter la cantine de l'école d'un lave-vaisselle pour lequel il est proposé 3 modèles :

1. WHIRLPOOL W7FH551 : 15 couv; CE : B ; eau : 9,5 l ; prog éco : 240 mn ; Prix ht : **624,99 €**
2. THOMSON TDW4316SL : 16 couv; CE : A ; eau : 9 l ; prog: 90 mn; 58 mn; éco : 280 mn Prix ht : **583,33 €**
3. CANDY Rapido : 16 couv; CE : C; eau : 10,95 l; prog: rapide 59 mn; éco: 214 mn Prix ht : **383,33 €**
(promotion ponctuelle)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit, à l'unanimité, le modèle CANDY Rapido d'un montant de 383,33€ HT et accorde, à M. le Maire, l'autorisation de signer tous les documents nécessaires.

5. Exonérations fiscales pour les entreprises.

Le nouveau **zonage FRR (France Ruralités Revitalisation)**, instauré, au 1^{er} juillet 2024, par l'article 73 de la loi n° 2023-1322 du 29/12/2023 de finances pour 2024, crée, pour les entreprises, de nouvelles exonérations possibles de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises codifiées aux articles 1383K et 1466G du code général des impôts. Le classement de notre commune en **zone FRR** rend éligibles les entreprises, qui s'implantent à partir de 2025 sur notre territoire, d'exonérations fiscales (CFE, TFPB) (de manière dégressive : 5 ans à 100%, puis sur 3 ans 75%, 50% et 25%). Les collectivités peuvent prendre des délibérations dans ce sens si elles souhaitent en faire bénéficier les entreprises s'installant sur leur territoire, ce qui peut augmenter l'attractivité de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents ou représentés, de voter ces exonérations et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

II. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Rentrée scolaire 2024/2025. Effectifs pour Charmé : 12 CM1 et 6 CM2 = 18 (au lieu de 19: 1 élève de CM2 est parti en classe ULIS 2 semaines après la rentrée. Les enfants WIS et Michelet ne se sont pas encore réinscrits)

2. École : demande de la maîtresse de disposer, pour les enfants, d'un espace « repos – bien-être » ombragé dans la cour de l'école. Un devis a été fourni par M. Damien Théraud pour un préau de 3m sur 6m. Le conseil se donne le temps d'étudier d'autres possibilités.

3. Stade. Consommation EDF en forte hausse signalée en juin 2024 (584 kwh : 168€).

Serait-ce dû à l'utilisation d'appareils très énergivores ? À voir !

4. Calitom : information publique sur le nouveau schéma de collecte à Mansle le jeudi 3 octobre 2024 à 18h30. Flyers à distribuer à la population. Les sacs transparents et les bacs, pour ceux qui n'en possèdent pas, seront distribués en porte à porte la semaine du 7 au 11 octobre par Calitom accompagné d'un élu.

5. École : Visite de Mme l'inspectrice de la circonscription Charente Nord lundi 23 septembre. (Jean-Michel Rabioux l'a reçue en l'absence de M. le Maire).

6. Stationnement de plusieurs caravanes au dépôt de matériaux route de Juillé après le stade.

Encombrement gênant pour l'accès au dépôt et branchement d'eau au stade dont le compteur sera systématiquement coupé bientôt pour la protection hivernale. Problèmes divers : évacuation des eaux usées, etc ..., à étudier.

7. Café citoyen samedi 28 septembre au lavoir des Inchauds. De 9h30 à 11h30. Flyers à distribuer.

Fin de la réunion à 21h 38.

Prochain conseil municipal à 20h, le mardi 22 octobre 2024.